



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2011





**M. Marcel Zadi Kessy**  
Initiateur et membre du Comité de déontologie

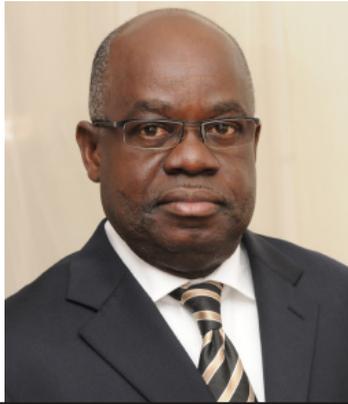
La création de la Mutuelle des Agents de l'Eau et de l'Electricité est une grande satisfaction pour moi. C'est un rêve qui est devenu une réalité. Dans ma vision de l'entreprise et de la société, de façon générale, l'homme est au début et à la fin de tout. Dans la charte de nos deux sociétés, l'homme est la première valeur. C'est à juste titre. Je crois profondément que si l'homme est la première richesse de l'entreprise, il ne doit pas être laissé pour compte dans le partage des richesses que cette entreprise crée.

Le projet mutualiste est le prolongement naturel de la politique sociale volontariste que nous avons mise en œuvre dans nos sociétés et qui est l'expression de nos traditions communautaires de solidarité et d'entraide. A une époque où la pauvreté gagne du terrain, même parmi les salariés, il nous faut réorienter et donner plus d'ambition à cet élan de solidarité dans un cadre plus formel. J'ai toujours soutenu que la pauvreté n'est pas une fatalité. Il faut donc la combattre avec énergie et créativité.

Avec la Mutuelle, les collaborateurs de la SODECI, de la CIE, de GS2E et de CIPREL ont désormais entre leurs mains un instrument approprié pour sensibiliser les uns et les autres à cultiver le goût de l'épargne, emprunter sagement et rembourser dans les délais, investir dans les projets productifs et sociaux qui tiennent à cœur aux familles, créer les conditions pour permettre aux uns et aux autres de se prendre en charge sur le triple plan financier, économique et social.

Ma fierté sera d'autant plus grande que les sociétaires et les dirigeants de notre Mutuelle sauront créer, dans les années à venir, les conditions les meilleures, pour faire de cette jeune Institution de microfinance, une institution prospère au service du bien-être de nos collaborateurs. Les débuts sont prometteurs. J'ai grand espoir pour l'avenir.





**M. Dominique Kakou**  
Président du Conseil d'Administration

La création de la Mutuelle des Agents de l'Eau et de l'Electricité (MA2E) sous l'impulsion du président Marcel Zadi Kessy a été très bien accueillie par nos collaborateurs qui y ont adhéré massivement. Instrument approprié de lutte contre la pauvreté et outil privilégié d'incitation à l'épargne, les sociétaires de notre Mutuelle la considèrent comme une œuvre qui donne une nouvelle dimension à la politique sociale du Président dans nos entreprises.

En effet, la micro finance s'adresse à un marché nouveau et potentiellement porteur. Il convient à cet égard de noter que 3 milliards d'habitants de la planète n'ont pas accès aux services financiers traditionnels.

La Côte d'Ivoire est concernée par cette faiblesse du taux de bancarisation qui favorise l'émergence des systèmes financiers décentralisés. Aussi, selon le PNUD, la moitié de la population est-elle frappée par la pauvreté. Cette pauvreté concerne la population rurale, les acteurs du secteur informel mais aussi les fonctionnaires du secteur public et les salariés du secteur privé.

La création de notre Mutuelle est donc une opportunité qui se présente aux travailleurs de nos entreprises pour combattre cette pauvreté accentuée par la longue crise qu'a connue le pays. Elle leur donne l'occasion de se prendre en charge de façon efficace aussi bien sur le plan économique que social. Avec les nouveaux produits qui s'offrent désormais à nous, notre Mutuelle et ses membres ont de beaux jours devant eux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'kka-zadi'.

## I- PRESENTATION DE LA MA2E

La Mutuelle des Agents de l'Eau de l'Electricité (MA2E), est une institution de micro finance initiée par le Président Marcel Zadi Kessy en vue d'offrir à ses adhérents un accès équitable à des services financiers de qualité, de façon durable, avec professionnalisme pour l'amélioration de leurs conditions sociales. L'adhésion libre et volontaire est exclusivement réservée au personnel de SODECI, CIE, GS2E et CIPREL en activité. La MA2E a été créée le 29 septembre 2006 et a obtenu son agrément d'exercice le 26 août 2009 sous le numéro A-1.1.9/09-03. [Elle est régie par l'ordonnance N° 2011-367 du 3 Novembre 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés.](#) Les activités ont officiellement démarré le 1er janvier 2010. Le présent rapport d'activités, le premier depuis sa création, est une exigence réglementaire qui vise à rendre compte de la gestion de la structure durant l'exercice social 2010.

## II- ORGANISATION

La Mutuelle est dotée de cinq (5) organes statutaires ayant des attributions spécifiées par les dispositions réglementaires.

### 2.1. L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est l'instance suprême de la MA2E. Elle est constituée de l'ensemble des membres ou leurs représentants. Elle peut révoquer un ou plusieurs membres des organes de l'institution. Elle a compétence pour s'assurer de la saine administration et du bon fonctionnement de l'institution, et prendre des dispositions idoines pour le meilleur rendement de la Mutuelle. L'Assemblée Générale peut se réunir en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire. Néanmoins une Assemblée ordinaire doit se tenir au moins une fois par an dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice financier de l'institution.

### 2.2. LE COMITE DE DEONTOLOGIE

Il est composé de cinq (5) membres que sont : le PCA de SODECI - CIE - GS2E, des DG de SODECI, CIE et GS2E, et du Représentant de l'actionnaire de référence. Ce Comité élabore les règles relatives à la protection des intérêts de la MA2E et de ses membres. Ces règles sont soumises à l'approbation du conseil d'administration et une copie de ces règles est transmise au ministre de l'économie et des finances. Il faut souligner que l'institution n'est pas encore dotée d'un code de déontologie.

### 2.3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'organe qui veille au fonctionnement et à la bonne gestion de la MA2E conformément aux dispositions de l'Assemblée Générale. Il est composé de treize (13) membres : six (6) représentants de la CIE, cinq (5) représentants de la SODECI et deux (2) représentants du GS2E. Son Président est le premier dirigeant de l'institution. Il

détient son autorité du Conseil d'Administration et il exerce sous son contrôle. Depuis sa mise en place, le Conseil d'Administration s'est réuni une seule fois, le 22 mai 2009. Toutefois, le Président du Conseil d'Administration est informé régulièrement du déroulement des activités et est sollicité pour tout évènement majeur.

### 2.4. LE COMITE DE CREDIT

Le Comité de Crédit a la responsabilité de gérer le crédit conformément aux procédures et politique définies en matière de gestion de crédit. Il est composé de onze (11) membres : cinq (5) représentants de la CIE, quatre (4) représentants de la SODECI et deux (2) représentants du GS2E. Il a opté pour des réunions hebdomadaires afin de statuer sur les dossiers de crédit. Il faut noter que sur les 11 membres qu'il compte, seulement 7 membres participent régulièrement aux réunions. Le comité a tenu 39 réunions au cours de l'année 2010. Les gestionnaires de crédit assistent désormais aux réunions du Comité pour présenter les dossiers de crédit et les défendre. Cela leur a été d'un grand apport pour compléter la formation théorique dont elles ont bénéficié au mois de septembre 2010.

### 2.5. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de sept (7) membres comprenant deux (2) représentants de la CIE, trois (3) représentants de la SODECI et 2 représentants de GS2E. Organe de contrôle, il est chargé de la surveillance de la régularité des opérations de la MA2E et effectue le contrôle de gestion. Il est habilité à entreprendre toutes vérifications et inspections des comptes des livres de la MA2E. Cinq de ses membres sont actifs et donnent des orientations à l'issue de leur analyse de la situation comptable de la MA2E. Deux visites inopinées suivies de vérifications sur pièces effectuées par les membres de ce Comité ont permis la production par cet organe d'un rapport sur la révision des comptes et une revue du système d'information et de gestion.

### 2.6. GERANCE

Le Gérant exerce ses fonctions sous la direction du Conseil d'Administration. Il gère au quotidien l'institution. Ses attributions sont déterminées par le règlement intérieur de la MA2E. Il faut retenir qu'une revue - diagnostic d'experts a permis de constater en général une très faible appropriation de la part des Elus et des membres de la MA2E des documents de référence (statuts, règlement intérieur, politiques et procédures). Cette situation ne devrait pas perdurer étant donné qu'un plan de formation est envisagé. Les manuels de procédures et politique de gestion ont été récemment revus afin de doter l'institution d'outil de gestion approprié.

## III- SOURCES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES

La MA2E a bénéficié d'un financement des FCP SODECI/CIE, s'élevant à deux milliards (2 000 000 000) de FCFA à un taux concessionnel

de 5 % linéaire l'an, depuis le démarrage de ses activités pour renforcer son potentiel d'octroi de crédit. Les charges de fonctionnement de la MA2E ont été subventionnées aux 2/3 par la CIE et 1/3 par la SODECI. Le coût d'acquisition du nouveau logiciel de gestion sera supporté par la CIE, la SODECI et la CIPREL. Elle a obtenu de ses principaux partenaires, SOCECI et CIE des subventions d'équipements composée de mobiliers et de matériel de bureau. Il est important de souligner que le local abritant siège est gracieusement offert par ses partenaires.

## IV- RESSOURCES HUMAINES

Le personnel de la MA2E est composé de sept (7) agents : un gérant, un comptable, trois (3) agents de crédit et une assistante administrative et un chauffeur.

## V- ACTIVITES PREVUES

Les activités prévues en 2010 avaient pour objectifs principaux d'une part, inciter tout le personnel des structures partenaires à adhérer à la Mutuelle et d'autre part, développer la culture de l'épargne au sein des membres.

Les activités projetées :

- \* Tournées d'informations sur tout le territoire national
  - \* Formation du personnel à la micro finance et aux nouvelles normes comptables
  - \* Mise en place d'une cellule conseil pour l'étude et le développement des projets.
- Cette cellule aurait pour mission de conseiller l'adhérent, sur le choix d'un projet, l'étude financière du projet, l'élaboration d'un business-plan, la recherche de financement, le suivi de la réalisation du projet. Ce projet aurait permis de sérier les prêts par secteur d'activité et en faire un indicateur de performance.

- \* Réalisation d'un programme immobilier pour les adhérents actifs.

Ce besoin exprimé par tous les adhérents semble être la première action qui leur donnerait le sentiment d'appartenir à une mutuelle.

- \* Levée de Commissions et Produits divers

Un argument commercial qui consiste à renforcer le taux d'intérêt facial de commissions pour assurer la viabilité financière de l'institution. Il s'agirait de Frais de dossiers, 5000fcfa par dossier de prêt, Frais de Tenue de compte 200fcfa/mois, Frais de Correspondance 300fcfa/mois, Frais de carnet 1000 FCFA/adhérent

- \* Rémunération de l'épargne en vue d'encourager les longues périodes de placement
- \* Amélioration du Système d'Information et de Gestion (SIG) pour une meilleure productivité du personnel

## VI- ACTIVITES REALISEES

Les activités réalisées :

- Tournées d'informations sur toute l'étendue du

territoire national

Entamées au mois de mars dans les Directions Régionales en Abidjan, ces tournées se sont poursuivies dans les principales DR en provinces. Ce programme a pris fin le 10mai2010. Elles ont permis d'une part, d'informer le personnel des structures visitées sur la mission, la vision et les produits de la MA2E et d'autre part de les sensibiliser sur la mobilisation de l'épargne afin de réaliser des projets.

- Renforcement des capacités du personnel technique de la MA2E.

Tout le personnel technique de la MA2E a bénéficié d'un programme de renforcement de capacités exécuté en intra et animé par un cabinet spécialisé en microfinance. Les thèmes de formation ont été adaptés aux réalités de l'institution et aux différents agents. Elle s'est déroulée durant tout le mois de septembre 2010 et a couvert plusieurs thèmes visant à renforcer les aptitudes professionnelles du personnel et à mieux outiller les agents à l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

- Amélioration du Système d'Information et de Gestion (SIG)

Le logiciel acquis au démarrage des activités ayant montré ses limites, il était devenu urgent de procéder à son remplacement. L'autorisation d'acquisition d'un nouveau logiciel a été donnée. L'acquisition d'un nouveau logiciel plus performant est effective et le processus de son implantation est très avancé. L'interfaçage avec l'environnement informatique des partenaires de MA2E est fait.

## VII- PRODUITS OFFERTS PAR LA MA2E

A ce jour, les prestations que la MA2E offre à ses membres se résument à deux produits d'épargne et deux produits de prêt au taux moyen de 10,50% sur un maximum de 24 mois.

### Les produits d'épargne :

Nom : Epargne Simple (ES)

Principales caractéristiques :

Cette épargne est destinée aux membres de la MA2E qui souhaitent épargner. L'objet premier de cette épargne n'est pas d'obtenir un prêt. L'adhérent est toutefois libre de solliciter un prêt à la fin de son épargne s'il le désire.

Durée minimale de constitution	4 mois
Montant minimum de versement	5000
Modalités de versement	Retenue à la source par l'employeur
Périodicité de versement	mensuelle
Taux de rémunération	néant
Condition de mise en place	Quotité cessible disponible
Arrêt ou prolongation de l'épargne	Un mois avant échéance

Nom : Epargne Emprunt (EE)  
Principales caractéristiques :  
Cette épargne est destinée aux membres de la MA2E qui souhaitent épargner en vue d'obtenir un prêt.

Durée minimale de constitution	4 mois
Montant minimum de versement	5000
Montant maximum de versement	libre sinon 1 200 000 FCFA pour obtenir le maximum de crédit autorisé
Modalités de versement	Retenue à la source par l'employeur
Périodicité de versement	mensuelle
Taux de rémunération	néant
Condition de mise en place	Quotité cessible disponible
Arrêt ou prolongation de l'épargne	Aviser 1 mois avant échéance

### Les produits de prêt :

Nom : Prêt Epargne Emprunt (PEE)  
Principales caractéristiques :  
L'objet de ce prêt est l'acquisition de biens de consommations diverses ou la réalisation d'un investissement productif

Modalités de remboursement	Retenue à la source par l'employeur
Périodicité de remboursement	mensuelle
Taux d'intérêt annuel	9%
Montant maximum de crédit	4 200 000 FCFA
Durée maximum du crédit	24 mois
Condition de mise en place	Quotité cessible disponible
Annulation de la demande de prêt	Aviser 1 mois avant échéance
Garantie	Cession des rémunérations établie par le tribunal du travail

Nom : Prêt Exceptionnel (PEX)  
Principales caractéristiques :  
Sans épargne préalable ce prêt est soumis à des critères d'éligibilité (événements sociaux malheureux imprévisibles) sa demande doit être justifiée par la production de documents ou un contrôle sur le terrain par l'assistante sociale le cas échéant.

Modalités de remboursement	Retenue à la source par l'employeur
Périodicité de remboursement	mensuelle
Taux d'intérêt annuel	12%
Montant maximum de crédit	1 000 000 FCFA
Durée maximum du crédit	12 mois
Condition de mise en place	Quotité cessible disponible
Garantie	Cession des rémunérations établie par le tribunal du travail

### VIII- TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA MA2E AU 31/12/2010

LIBELLE	DONNEES
<b>Nombre de membres :</b>	<b>5037</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	3395
- SODECI :	1525
- GS2E :	42
- SIVE :	74
<b>Nombre de crédits octroyés :</b>	<b>1 219</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	754
- SODECI :	449
- GS2E :	6
- SIVE :	10
<b>Montant de crédits octroyés :</b>	<b>920 114 288</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	659 144 288
- SODECI :	245 485 000
- GS2E :	9 210 000
- SIVE :	6 275 000
<b>Volume d'épargne collectée :</b>	<b>444 218 790</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	315 020 290
- SODECI :	121 443 500
- GS2E :	3 120 000
- SIVE :	4 635 000
<b>Encours de crédit :</b>	<b>892 891 519</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	651 988 677
- SODECI :	227 969 502
- GS2E :	7 228 072
- SIVE :	5 703 968
<b>Nombre de crédit en cours :</b>	<b>1 896</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	1 210
- SODECI :	666
- GS2E :	9
- SIVE :	11
<b>Encours d'épargne :</b>	<b>311 891 440</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	229 724 790
- SODECI :	78 191 650
- GS2E :	2 555 000
- SIVE :	1 420 000
<b>Nombre d'épargnants :</b>	<b>1 371</b>
<i>Dont</i>	
- CIE :	911
- SODECI :	439
- GS2E :	10
- SIVE :	12
<b>Taux de remboursement</b>	<b>100%</b>
<b>Pourcentage de la population cible ayant adhéré</b>	<b>91.85%</b>

## IX- ATOUTS

La MA2E dispose de deux atouts majeurs, un bon taux de remboursement et un fonds de crédit relativement important pour l'instant. La MA2E est la seule institution de microfinance ayant un taux de remboursement de 100 %. Cela est dû à la procédure de remboursement des crédits, la retenue à la source. Elle est également l'une des rares institutions de microfinance de forme mutualiste ayant des ressources importantes pour l'octroi de crédit (deux (2) milliards).

## X- LES DIFFICULTES

Le problème essentiel auquel est confrontée la MA2E est la faible absorption des ressources financières mobilisées. Ce pour 2 raisons :

- . La non diversification des produits : des besoins en nouveaux produits exprimés par les membres sont demeurés non satisfaits ;
- . L'effectif réduit du personnel : La Mutuelle dispose actuellement de trois agents de crédit pour la gestion d'un portefeuille de 5000 membres.

## XI- PERSPECTIVES

Pour concilier la mission sociale et l'objectif de viabilité, seul gage de la pérennité de l'institution, il est envisagé :

- Le développement de nouveaux produits pour accroître la capacité d'absorption des ressources et les produits d'intérêts. Ainsi désormais, les membres pourront bénéficier de crédit pour réaliser leur projet relatif à l'habitat, l'éducation des enfants, l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Sept (7) nouveaux produits d'épargne et sept (7) nouveaux produits de prêt ont été retenus et feront l'objet de produits d'appel.
- Une politique de rémunération des dépôts à terme pour mobiliser davantage les ressources des membres. Un taux de rémunération légèrement inférieur au taux d'emprunt, actuellement de 5% l'an, serait incitatif pour les membres et avantageux pour l'institution qui disposerait ainsi de ressources à un coût plus abordable.
- Une mobilisation accrue des ressources afin de faire

face aux besoins en fonds de crédit générés par la mise en œuvre des nouveaux produits.

- Une correction du taux débiteur afin que la marge entre les taux créditeurs et débiteurs soient effectivement de 4 points.

## XII- PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS

Le résultat net de l'exercice s'élève à 47 780 202 FCFA. Le résultat avant subvention est négatif -60 387 689 FCFA. Les intérêts générés par les crédits octroyés s'élèvent à 85 549 618 FCFA et ceux générés par les placements à 61 830 363 FCFA. Les charges financières sont relatives aux intérêts sur l'emprunt obtenu du FCP et s'élèvent à 101 388 889 FCFA. L'analyse montre que les produits d'intérêts générés par les prêts ne couvrent les charges d'intérêt qu'à hauteur de 84%. On en déduit que l'institution est structurellement déficitaire et que l'activité n'est pas suffisante pour couvrir les charges d'emprunt. Cela traduit la gestion non optimale des ressources empruntées et justifie la nécessité de développer de nouveaux produits. L'analyse de ce dysfonctionnement a révélé que le taux débiteur appliqué est négatif. L'ancien SIG affichait un taux débiteur de 9% mais en fait correspondait à un taux linéaire annuel de 4, 54 % largement inférieur au taux de l'emprunt FCP qui est de 5 % linéaire l'an. Fort heureusement que la politique de placement a amélioré le résultat. C'est donc conscient de cette réalité que le Conseil d'Administration envisage le développement et la promotion urgente de nouveaux produits pour absorber les ressources non utilisées. La mission de la MA2E n'étant pas le placement des ressources mais plutôt l'octroi de crédits à ses membres.

La MA2E n'a pas encore son autonomie opérationnelle à fortiori l'autonomie financière. Les charges de fonctionnement sont pour l'instant couvertes par des subventions d'exploitation. Elle a bénéficié de subvention à hauteur d'environ 90 millions de FCFA au cours de l'exercice 2010.

L'on peut remarquer objectivement que c'est grâce aux produits de placement représentant 42% du total des revenus et aux subventions que le résultat bénéficiaire a été obtenu.

COMPARAISON  
ENCOURS CREDIT / EPARGNE  
(JANV - DEC 2010)

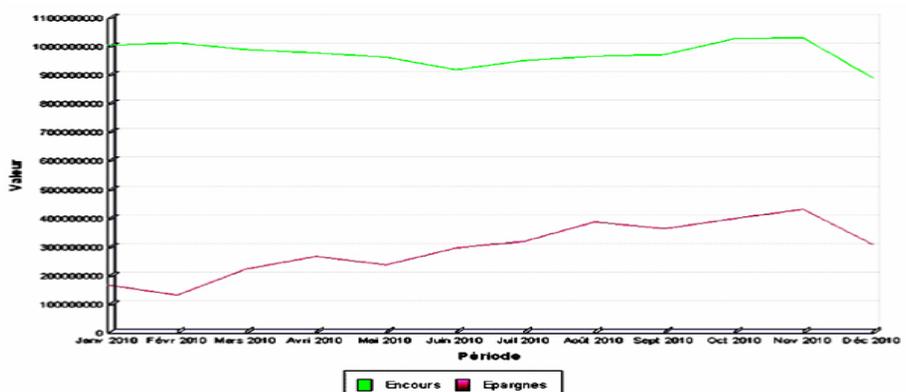








TABLEAU ANALYTIQUE DES CHARGES 2010

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- . le contrôle des états financiers annuels de la MA2E tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- . les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et états annexés) ont été élaborés sous la responsabilité de la Direction Générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les états financiers.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession : ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à préciser les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

**A l'issue de nos contrôles et vérifications, nous sommes d'avis que les comptes annuels de la MA2E sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de l'exercice 2011.**

### **II. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

SIGNATURE

MA2E

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Exercices clos le 31 décembre 2011)

Conformément aux dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique applicable dans les Etats parties au Traité de l'OHADA, relatives à la réglementation des conventions intervenues entre la société et ses dirigeants, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les opérations visées par lesdites dispositions.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**Au titre de l'exercice 2011, nous n'avons pas été informés de conventions intervenues entre MA2E et l'un des membres de son conseil d'administration ou son Directeur Général.**

SIGNATURE

## Le Conseil d'administration



Kakou Dominique



Zadi Eugène



Kouassi Mathias



Kouadio Amani



Coulibaly Aïcha



Da Cruz Dominique



Sanogo Abdoulaye



Kodjo Bervelle



Dégni-Ségui Alice



Sié Lambert



Ehui E. Eugène



Kouadio K. Bernadin

## Les Présidents des autres Organes



Ebah Basile  
(Déontologie)



Guessemd Emilienne  
(Surveillance)



N'drin Bonny Emma  
(Crédit)

## La Gérance et le Personnel



Laubhouet Marie-Thérèse  
Gérant



Ségui K. Pelagie Annick  
Gestionnaire de crédit



Kouassi D. Béatrice  
Gestionnaire de crédit



Assi A. Anna Patricia  
Gestionnaire de crédit



Kouassi A. Elisabeth  
Assistante administrative



Kadja Koutoua  
Comptable



Konan K. Daniel  
Chauffeur



Elles nous font confiance



Siège social : Treichville, Boulevard de Marseille,  
Immeuble DIT - 18 BP 1210 Abidjan 18 - Tél : 21 23 64 87  
Fax : 21 23 64 90 - [mutagents@cie.ci](mailto:mutagents@cie.ci)